

27 fév 2026 -17:13

Appartient à Conseil des ministres du 27 février 2026

## Saturation de l'infrastructure ferroviaire : approbation du plan de renforcement des capacités

Sur proposition du ministre de la Mobilité Jean-Luc Crucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant approbation du plan de renforcement des capacités concernant l'infrastructure déclarée saturée à hauteur de la ligne 25 entre Vilvorde et Malines, de la ligne 12 entre Sint-Mariaburg et Luchtbal et de la ligne 167 entre Athus-Nord et Autelbas, ainsi que son annexe.

Conformément au Code ferroviaire, Infrabel est tenue de réaliser une analyse des capacités qui détermine notamment les raisons de chaque saturation. Dans une lettre datée du 28 janvier 2025, Infrabel a transmis l'analyse des capacités qu'elle a réalisée à la cellule stratégique du ministre de la Mobilité et au SPF Mobilité et Transports. Elle devait être réalisée au plus tard le 19 février 2025, c'est-à-dire dans les six mois suivant la déclaration de saturation (décidée le 19 août 2024). Cette analyse expose les raisons de la saturation déclarée et détermine si des mesures peuvent être prises à court et moyen terme pour éviter la saturation dans les années à venir.

Infrabel est également tenu d'élaborer un projet de plan de renforcement des capacités pouvant déboucher sur des mesures visant à accroître la capacité. Ce plan doit être présenté dans les six mois suivant la réalisation de l'analyse des capacités susmentionnée (soit avant le 21 juillet 2025), après consultation des utilisateurs des infrastructures ferroviaires saturées concernées. Ce projet de plan mentionne alors les raisons de la saturation, l'évolution probable du trafic, les contraintes qui pèsent sur le développement de l'infrastructure ferroviaire, les solutions possibles et leur coût. Infrabel a élaboré un tel plan de renforcement des capacités et l'a communiqué par courrier officiel en date du 9 juillet 2025 à la cellule stratégique du ministre de la Mobilité et au SPF Mobilité et Transports, après consultation des utilisateurs des infrastructures saturées.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe



Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable

Rue des Petits Carmes 15

1000 Bruxelles

Belgique

<https://crucke.belgium.be>

[info@crucke.fed.be](mailto:info@crucke.fed.be)

Emeline Huvelle

Porte-parole (FR)

+32 477 78 29 62

[Emeline.Huvelle@crucke.fed.be](mailto:Emeline.Huvelle@crucke.fed.be)

Joy De Klerck

Porte-parole (NL)

+32 479 85 78 43

[joy.deklerck@crucke.fed.be](mailto:joy.deklerck@crucke.fed.be)

